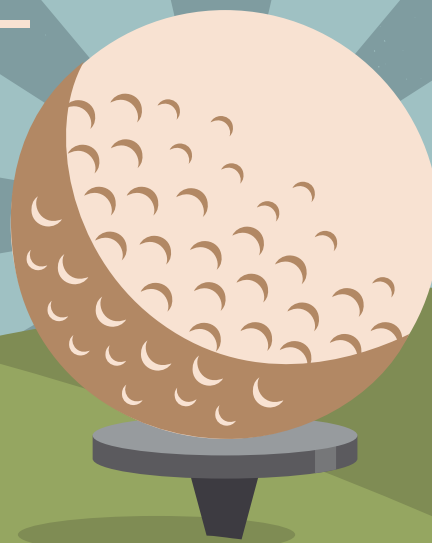


29^e ÉDITION TOURNOI DE GOLF

VENDREDI 9 JUIN 2023 | RAWDON GOLF RESORT

L'édition de l'an passé ayant connu un franc succès, le comité organisateur vous propose la même formule allégée pour cette édition, c'est-à-dire sans souper. Pour favoriser le réseautage, le comité prévoit un rassemblement au moment du brunch et un autre au retour de la ronde de golf, en vous offrant l'apéro!



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9 h – Accueil

10 h – Brunch, prix de présence et concours de *putting*

12 h – Départs en simultané

COÛT

95 \$ par personne

Brunch, golf et voiturette, ainsi qu'une consommation incluse

Les personnes qui désirent souper ensemble après l'événement pourront le faire à leur frais.

RAWDON GOLF RESORT

3999, Lakeshore Dr
Rawdon, Québec, J0K 1S0
1 (800) 363-8655

rawdongolfresort.com

Trouver votre chemin
en cliquant ici.

PLUS D'INFORMATION

Cathy Gagnon
Coordonnatrice
ACPUM
gagnoca@invite.umontreal.ca
514 343-6111, poste 0625

PARTENAIRE OFFICIEL



ROY BÉLANGER

S. E. N. C. R. L.
AVOCATS

Date limite d'inscription :
31 mai 2023

JE M'INSCRIS!

RÈGLEMENTS

1. Date limite d'inscription : 31 mai 2023. Aucun remboursement ne sera effectué après la date limite d'inscription.
2. Chaque équipe devra comporter au moins une personne connaissant les règles du jeu. Le Comité du tournoi peut au besoin officier à la formation des équipes.
3. Les joueurs et joueuses devront se présenter au moins 30 minutes avant l'heure du départ prévue.
4. Aucune modification ne pourra être apportée à l'horaire établi à moins d'avis du comité organisateur du tournoi.
5. Les participants et participantes doivent se conformer à la réglementation quant à la tenue vestimentaire. Les jeans, les shorts et les pantalons de jogging sont strictement interdits. Les chandails doivent être rentrés dans les pantalons en tout temps. Les femmes peuvent porter des chandails de golf sans manches. Tout type de souliers athlétiques sans crampons est accepté.
6. Les joueurs et les joueuses doivent respecter les règles du Club de golf et prendre avis au besoin auprès de ceux qui les connaissent.
7. Toute boisson alcoolisée doit être servie par le personnel du Club, aux frais des personnes qui consomment.
8. Le Club de golf n'assumera aucune responsabilité pour tout effet ou objet laissé ou perdu sur le terrain ainsi qu'à l'intérieur du chalet.
9. Seules les personnes inscrites et ayant un laissez-passer (green fee) seront admises sur le terrain.
10. Les personnes invitées (qui ne sont pas membres de l'ACPUM) devront avoir effectué leur paiement avant la date limite du 31 mai 2023. La priorité des inscriptions étant donnée aux membres de l'ACPUM et aux commanditaires importants, les noms de ces personnes seront mis sur une liste d'attente jusqu'à la confirmation de leur participation par le comité organisateur. Si les places sont manquantes, les paiements seront retournés.
11. Mode de jeu : la formule TEXAS, aussi appelée LAS VEGAS, sera appliquée (compétition par équipe de quatre joueurs obligatoire). Chaque joueur frappe sa balle et l'équipe retient la meilleure des quatre. Les autres personnes ramassent leur balle et la déposent à l'endroit de la balle choisie. À nouveau, les quatre membres de l'équipe frappent leur balle respective de cet endroit et choisissent encore la meilleure, et ainsi de suite jusqu'à ce que la balle parvienne dans le trou. Les coups sont alors comptés et le score est inscrit sur la carte. On fait ainsi pour les dix-huit trous (une équipe par quatuor).
12. Le temps de jeu ne devrait pas dépasser 5 heures.
13. La température ne pourra pas être une cause d'annulation du tournoi.
14. Lorsque les conditions météo sont incertaines, les participants et participantes doivent se présenter. S'il y avait exceptionnellement annulation du golf, le brunch aurait toutefois lieu.



ACPUM
Association des cadres et professionnels
de l'Université de Montréal

Association des cadres et professionnels
de l'Université de Montréal